



Fez Smart Factory

Cahier des charges du concours pour l'admission des porteurs de projets dans l'incubateur de l'Ecosystème Fez Smart Factory

1. Contexte

Depuis l'annonce, en 2011, de la stratégie industrielle allemande dénommée Industrie 4.0 signifiant l'avènement de la 4^{ème} révolution industrielle, d'autres pays développés à travers le monde ont annoncé leur propre stratégie en la matière fixant des objectifs pour les années 2020-2030. Sur la base des stratégies nationales, les entreprises ont élaboré leurs propres stratégies de transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes qui sont en cours de mise en œuvre.

L'industrie 4.0, dont l'implémentation permet un gain prévisionnel de productivité pouvant dépasser 25%, ainsi qu'une amélioration substantielle de la durabilité, constitue un défi pour l'usine qui ne suit pas cette tendance et qui risque de disparaître par manque de compétitivité. Les gains de productivité et l'amélioration de la durabilité de l'industrie 4.0 sont dus à l'optimisation des consommations des ressources humaines, matérielles, énergétiques, du temps de production, et des flux financiers, avec une satisfaction maximale du client et en respectant l'environnement et la sécurité de fonctionnement. Pour ce faire, l'usine 4.0 exploite l'internet des objets pour marier les machines de production aux technologies numériques créant des flux d'information entre les machines, entre les machines et les produits, et entre les machines, les produits et les humains. De ce fait, elle devient connectée, et donc transparente en interne et en externe, pour le personnel quel que soit le niveau de responsabilité, et pour les clients et les fournisseurs.

Le projet Fez Smart Factory vise à contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie marocaine par l'accompagnement des industriels dans l'élaboration de leurs stratégies en matière de transformation de leurs usines en usines intelligentes et dans la mise en œuvre de ces stratégies, d'une part ; et d'autre part, par le soutien des porteurs de projets et des startups pour contribuer à l'enrichissement du tissu industriel par le développement de nouvelles unités industrielles, produisant des produits innovants à haute valeur ajoutée et compétitives utilisant des concepts de l'industrie 4.0.

Le projet « Fez Smart Factory » est le fruit d'un partenariat entre l'Université EuroMed de Fès, en tant que chef de file, le Conseil de la région Fès- Meknès, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la Branche Fès-Meknès de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la société Alten Delivery Center-Maroc, ainsi que L'ADD (Agence du Développement du Digital).

Le projet « Fez Smart Factory » a été sélectionné pour bénéficier du soutien du Fonds des zones Industrielles Durables (FONZID) suite à un appel à projets concurrentiel lancé conjointement par l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le FONZID s'inscrit dans le cadre de l'activité « Foncier industriel » relevant du programme de coopération « Compact II », financé par Millennium Challenge Corporation (MCC) et dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence MCA-Morocco.

Le FONZID, mis en place conjointement avec le MIC et doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, vise à renforcer le modèle de zones industrielles durables et à contribuer à

l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles.

Le FONZID viendra étoffer l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des investisseurs en termes notamment d'emplacement, de qualité des infrastructures, de services d'accompagnement et de prix compétitifs. Il contribuera ainsi à l'accroissement des investissements privés et à la création d'emplois.

2. Présentation de l'Ecosystème Fez Smart Factory

2.1. Objectifs de l'Ecosystème Fez Smart Factory

L'Ecosystème « FSF » est une zone d'accompagnement d'activités innovantes, visant à développer une industrie compétitive, par l'amélioration de sa productivité à travers la mise en œuvre des principes et méthodes de l'industrie 4.0. Toutes les activités de la zone FSF seront orientées vers cet objectif, depuis la sensibilisation à l'intérêt de l'industrie 4.0, à l'accompagnement des industriels pour la transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes, en passant par l'accompagnement de porteurs de projets et de startups œuvrant à l'éclosion de nouvelles usines 4.0. Il s'agit du premier projet de ce genre au Maroc pour cette industrie naissante au monde depuis le lancement de ce concept en Allemagne en 2011.

En créant ainsi un écosystème de l'industrie 4.0, le projet vise à :

- Mettre en place un noyau d'usines intelligentes à travers l'accompagnement de porteurs de projets et de startups bénéficiant de services d'ingénierie et de R&D de FSF, ainsi que d'une usine modèle pilote, pour développer leurs usines 4.0 à l'échelle de démonstration.
- Mettre à profit l'écosystème FSF, à travers la société « FSF INDUSTRY » pour accompagner les unités industrielles existantes de la Région Fès-Meknès et du Maroc à optimiser leurs performances industrielles, environnementales et sociales en mettant à profit les concepts de l'industrie 4.0.

2.2. Composantes de l'Ecosystème FSF

L'Ecosystème FSF comporte les composantes suivantes :

- **L'incubateur 4.0** : C'est un organe chargé de réaliser les missions liées à l'incubation de projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **L'accélérateur des startups 4.0** : C'est un espace d'accueil des startups portant des projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **Les services d'ingénierie pour l'industrie 4.0** : Dix sociétés d'ingénierie seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services d'ingénierie de l'écosystème FSF. Elles seront sélectionnées sur la base des uses cases transversaux : maintenance prédictive, gestion optimale de l'énergie, supply chain, IoT et capteurs, connectivité et cloud, réalité virtuelle et augmentée, l'automatisation (robotique & cobotique), procédés de fabrication mécanique et procédés de transformation chimique et (ou) biologique, Data Analytics et IA.

- **Les entités de R&D** : Cinq entités de R&D seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services R&D de l'écosystème FSF. Par entité de R&D il faut entendre : une société de R&D, une structure de R&D d'une université dédiée à l'industrie 4.0 dans le secteur concerné, un centre de R&D ne relevant pas d'université. L'entité pouvant être du Maroc ou de l'étranger. Une seule entité sera sélectionnée par secteur industriel parmi ceux couverts par l'écosystème FSF : les industries agroalimentaire, chimique et para chimique et biomédicale et pharmaceutique ; les industries métallique, métallurgique et électromécanique ; l'industrie des énergies renouvelables ; l'industrie du digital et de l'intelligence artificielle ; et l'industrie du textile et du cuir. Chaque entité de R&D développera des solutions innovantes pour l'intégration verticale et horizontale du secteur industriel concerné. Elle développera une approche d'optimisation globale d'entreprises industrielles du secteur ainsi que des jumeaux numériques de tous les maillons de la chaîne de valeur et de leurs composantes. A travers sa maîtrise de la chaîne de valeurs, elle identifiera les principaux uses cases pouvant contribuer à cette optimisation globale. Elle développera une architecture globale pouvant permettre l'optimisation et définira les spécifications des uses cases compatibles avec cette architecture et devant être utilisées par les sociétés d'ingénierie pour le développement de ces uses cases.
- **Le Centre de prototypage rapide (Fabrication additive)** : comprenant des machines de fabrication additive en matériaux métalliques, plastiques, céramiques et en béton. Ce centre, propriété de l'UEMF, réalisera des prestations de prototypage aux porteurs de projets de l'Incubateur, aux Startups de l'Accélérateur, aux sociétés d'ingénierie et aux Laboratoires R&D de FSF et aux entreprises ;
- **Le Business Center 4.0** : Ce sont des espaces de domiciliation **d'entreprises** souhaitant investir au Maroc dans le domaine de l'industrie 4.0 ;
- **L'Usine modèle pilote 4.0** : Cette usine-école, portée par l'Agence de Développement du Digital en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'UEMF et le Consortium FSF, a pour mission principale la formation aux technologies et concepts de l'industrie 4.0 et la contribution à l'accompagnement des bénéficiaires de FSF au choix et l'implémentation des technologies pour des usines intelligentes ;
- **Les espaces dédiés à la mise en place d'unités industrielles 4.0 innovantes à l'échelle de démonstration développées par les startups.**

2.3. Gouvernance de L'Ecosystème « FSF »

L'Ecosystème « FSF » est doté de trois organes de gouvernance et de gestion dont les missions sont ci-après.

« **FSF Foundation** » : organe principal de gouvernance, cette association a pour mission de veiller sur la bonne marche de la zone, la promotion de l'industrie 4.0 et le développement de la zone, l'accompagnement des porteurs de projets et des startups pour la recherche de financement, et la supervision globale de leur accompagnement par Fez Smart Factory. En plus des membres du consortium FSF, font partie de ses membres, tout organisme, institution voulant contribuer au développement de l'Ecosystème FSF et de l'industrie 4.0 au Maroc.

« FSF Association » : Elle regroupe tous les bénéficiaires de la zone FSF et a pour objet et pour mission de développer un espace propice au travail et à la coopération entre ses membres dans le cadre des activités de cette dernière.

La société « FSF INDUSTRY » :

La Société « FSF INDUSTRY » est une société filiale de l'Université EuroMed de Fès. Elle est chargée des activités d'exploitation et de la gestion du patrimoine de la zone « Fez Smart Factory » (FSF).

A cet effet, elle a pour missions :

- De gérer les activités de développement de l'industrie 4.0 dans la zone FSF.
- De gérer directement ou de déléguer la gestion des services généraux de cette zone à une société de gestion. La gestion des services généraux communs à tous les bénéficiaires de la zone FSF, comprend la gestion du patrimoine, des services sociaux (restaurant, crèche , services médicaux et transport de personnels, guichet unique) ; des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications; du réseau des eaux pluviales, de l'unité de dégrillage et de déshuilage des eaux résiduaires et des réseaux des eaux usées et d'assainissement; des services de propreté et de maintenance des espaces, de la sécurité et du gardiennage, des aires de stationnement et de la voirie , des achats et de la comptabilité.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation au concept de l'industrie 4.0 au profit des industriels aux niveau régional et national, ainsi que des campagnes de promotion de FSF au niveau international.
- D'identifier les besoins en transformation des industries existantes. Elle établit et réalise en conséquence les programmes d'accompagnement correspondants en impliquant les sociétés d'ingénierie, de R&D et les startups domiciliées à FSF, ainsi que l'usine modèle pilote, auxquelles elle fournit des services en matière de veille technologique, d'intelligence économique et de propriété intellectuelle.
- D'organiser les concours ou appels à manifestation d'intérêt pour l'admission dans l'Accélérateur de startups, les Services Ingénieries et les laboratoires de R&D de la FSF et d'établir les contrats de domiciliation des entités sélectionnées.
- D'assurer en mettant à profit les composantes de l'écosystème FSF, l'accompagnement des start-ups domiciliées.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation pour détecter des projets innovants pour incubation au sein de l'Incubateur de FSF.
- Pour les porteurs de projets dans le domaine de l'industrie 4.0 :
 - De lancer des concours de pré-incubation
 - D'organiser des formations au profit des porteurs projets sélectionnés
 - De les accompagner à l'issue de la formation de pré-incubation pour constituer des dossiers de recherche de financement d'incubation auprès des bailleurs de fonds appropriés
 - D'établir les conventions d'incubation pour les porteurs de projets ayant réussi à obtenir un financement pour leur incubation dans l'Incubateur de la FSF.
 - D'organiser les activités d'accompagnement des porteurs de projets admis dans l'Incubateur à travers son réseau d'experts qu'elle gère.

- D'organiser la veille technologique et la veille économique pour identifier des investisseurs étrangers de l'espace Euromed et subsaharien susceptibles d'être intéressés par une implantation d'une activité industrielle 4.0 au Maroc.
- De réaliser des campagnes de marketing ciblant les investisseurs.
- D'établir les conventions de domiciliation au Business Center de FSF pour les investisseurs intéressés.
- De gérer les prestations de prototypage rapide réalisées au centre de prototypage rapide mutualisées entre FSF et l'UEMF et placées dans les locaux de cette dernière.
- De gérer la communication pour toutes les composantes de FSF.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Les missions liées aux porteurs de projets et aux startups sont réalisées dans le cadre d'une convention avec « FSF FOUNDATION », chargée de la supervision générale de l'accompagnement de ces deux segments de clients de la zone FSF.

3. Concours d'admission des porteurs de projets dans l'Ecosystème FSF

Ce concours est ouvert à toute personne physique portant un projet éligible visant à développer une nouvelle unité industrielle innovante pour de(s) produit(s) à haute valeur ajoutée et compétitive, utilisant des concepts et technologies de l'industrie 4.0. Les porteurs de projets dont la candidature est acceptée seront accompagnés au sein de l'incubateur de FSF pour une durée maximum de deux ans pour en créer une startup sur la base d'un Business Plan crédible élaboré durant la période d'incubation. En cas de succès de cette étape, la startup créée sera domiciliée dans l'accélérateur de startups de l'Ecosystème FSF, pendant quatre ans au maximum, pour développer l'étude de faisabilité de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration qui, en cas de succès de cette étude, sera installée dans l'un des espaces dédiés à cet effet au sein de cet écosystème. Après validation technologique et économique sur l'unité industrielle à l'échelle de démonstration, la startup implantera l'unité de production à l'échelle industrielle dans une zone industrielle au Maroc, puis après d'autres unités n'importe où dans le monde.

3.1. Objectifs et cadrage du concours

L'Ecosystème Fez Smart Factory accompagne des porteurs de projets visant à créer de nouvelles unités industrielles innovantes à haute valeur ajoutée et compétitives, en utilisant les concepts de l'industrie 4.0 notamment. Deux structures de FSF interviennent dans cet accompagnement : la Société FSF-INDUSTRY à travers son incubateur, et la Fondation FSF-FOUNDATION. La première se charge de la domiciliation et des aspects techniques de l'accompagnement, et la seconde, de la politique générale de l'accompagnement et de l'appui de la levée des fonds nécessaires à l'incubation.

Les porteurs de projets sont choisis sur concours en deux phases. Une phase de présélection pour une formation en pré-incubation, et une seconde phase pour la sélection pour incubation sur la base des résultats de la formation en pré-incubation.

Les entreprises innovantes créées à l'issue de la phase d'incubation seront domiciliées au sein de l'accélérateur de Startups de FSF-INDUSTRY. Chacune de ces entreprises développera l'étude de faisabilité de son projet durant cette phase d'accompagnement et bénéficierait, si le projet est viable, de l'appui de la Fondation FSF-FOUNDATION pour lever les fonds nécessaires à la mise en place de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration dans un espace dédié à cet effet de l'écosystème FSF. A l'issue des résultats de cette étape de démonstration technologique et commerciale sur ladite unité, l'entreprise implémenterait l'unité industrielle commerciale sur une zone industrielle à sa volonté, au Maroc ou à l'étranger.

3.2. L'Incubateur de FSF-INDUSTRY

C'est un organe de la société FSF-INDUSTRY chargé de réaliser les missions liées à l'incubation de projets industriels innovants mettant à profit les concepts de l'industrie 4.0. Il lance les campagnes de sensibilisation au profit des porteurs de projets industriels innovants. Il organise des concours de pré-incubation. Il organise des formations de pré-incubation. Il accompagne les porteurs de projets sélectionnés à l'issue des formations de pré-incubation pour constituer des dossiers de levée de fonds d'incubation auprès des bailleurs de fonds appropriés finançant les porteurs de projets en incubation. Il contribue à la constitution du réseau d'experts d'accompagnement des porteurs de projets innovants et de startups. Il prépare les conventions d'incubation des projets admis dans l'incubateur. Il organise la participation des porteurs de projets dans des salons et forums dédiés à la création d'entreprises innovantes. Elle fait réaliser par les organes concernés de FSF-INDUSTRY les prestations demandées par les porteurs de projets innovants en matière de veille technologique, d'intelligence économique, de propriété intellectuelle et de prototypage rapide. Il organise l'accompagnement des porteurs de projets jusqu'à la fin de leur période d'incubation. L'incubateur accueille les porteurs de projets jusqu'à la création de leurs startups pour une durée maximale de 2 ans. Sa capacité d'accueil est de 40 porteurs de projets.

Les projets industriels innovants visés par l'incubateur de FSF-INDUSTRY sont ceux susceptibles de contribuer à l'amélioration de la croissance économique du Maroc par la création d'une haute valeur ajoutée. Cette création peut être le fruit d'un produit nouveau ou amélioré, ou d'un produit existant sur le marché mais dont la valeur commerciale a été améliorée par l'utilisation de procédé plus performant et/ou par une optimisation de la chaîne de valeur grâce à l'utilisation des concepts de l'industrie 4.0 notamment.

3.3. Phases et étapes du concours

Les porteurs d'idées de projets industriels seront accompagnés par l'écosystème FSF, à travers l'incubateur, pour établir une pré-étude de faisabilité du projet avec une version préliminaire du Business Plan. Ils seront présélectionnés sur concours pour une phase de pré-incubation. Cette dernière, d'un volume horaire de 30h et organisée en cinq jours de 6h étalés sur cinq semaines, consiste en une formation-action assurée par des experts d'accompagnement de FSF-INDUSTRY. La formation permettra d'élaborer une version préliminaire du Business Plan

pour chaque projet, qui sera utilisée pour la sélection des porteurs de projets à domicilier au sein de l'incubateur de FSF-INDUSTRY.

Ainsi, le concours se déroule en deux phases : la phase de présélection et la phase de sélection.

3.3.1. Phase de présélection

La phase-présélection du concours se déroulera en deux étapes : étape d'éligibilité et étape d'admission en pré-incubation.

a) Etape d'éligibilité

Cette étape permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier du candidat à être évalué par le comité d'évaluation. Cette étape est basée sur les critères suivants qui doivent être satisfaits simultanément :

- Le secteur industriel visé par le projet qui doit être parmi les secteurs couverts par l'écosystème FSF : les industries agroalimentaires, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les industries des énergies renouvelables, les industries du digital et de l'intelligence artificielle, les industries du cuir et du textile, les industries chimiques et para- chimiques, et les industries biomédicales et pharmaceutiques.
- Les activités du projet devant avoir lieu durant la phase d'incubation doivent avoir un TRL supérieur à 3.
- Le niveau de scolarité minimum du porteur de projet doit être celui correspondant à un diplôme Bac+5, ou Bac+3 avec deux années d'expérience professionnelle.
- Le budget d'investissement de l'unité industrielle doit être de 10 MDH, au moins

b) Etape d'admission en pré-incubation

Les candidats ayant franchi l'étape d'éligibilité passeront un entretien avec la commission d'évaluation selon la grille d'évaluation ci-après.

Critère	Note/100
Potentiel commercial du projet	20
Faisabilité technico-économique et juridique du projet	20
Qualités du porteur de projet	20
Originalité du projet	10
Budget d'investissement prévisionnel	05
Chiffre d'affaire prévisionnel et faisabilité financière	05
Durabilité et aspects GIS* du projet	20

* Genre et Inclusion Sociale

La grille de notation ci-dessous sera utilisée pour évaluer les candidatures éligibles. **Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 50 sur 100 bénéficieront de la formation de pré-incubation de leurs projets dans la limite des places disponibles selon la note obtenue.**

Critère d'évaluation	Barème de notation	Documents servant pour l'évaluation
Potentiel commercial du projet (NT1) / Noté sur 20		
National	Fort : 10 pts	Etude du marché
	Moyen : 05 pts	
	Faible : 0 pts	
International	Fort : 10 pts	Etude du marché
	Moyen : 05 pts	
	Faible : 0 pts	
Faisabilité technico-économique et juridique du projet (NT2) / Noté sur 20		
Faisabilité technico-économique	Fort : 10 pts	Etude de faisabilité technico-économique
	Moyen : 05 pts	
	Faible : 0 pts	
Faisabilité juridique	Fort : 10 pts	Etude de faisabilité juridique
	Moyen : 05 pts	
	Faible : 0 pts	
Qualités du porteur de projet (NT3) / Noté sur 20		
Formation académique	Fort : 5 pts	Diplômes et relevés des notes correspondants
	Moyen : 2 pts	
	Faible : 0 pts	
Expérience professionnelle	Fort : 10 pts	CV et justificatifs
	Moyen : 5 pts	
	Faible : 0 pts	
Expérience en innovation	Fort : 5 pts	CV et justificatifs
	Moyen : 2 pts	
	Faible : 0 pts	
Originalité du projet (NT4) / Noté sur 10		
Scientifique	Fort : 3 pts	Publications scientifiques
	Moyen : 1 pts	
	Faible : 0 pts	
Technologique	Fort : 4 pts	Brevet(s), prototype
	Moyen : 2 pts	
	Faible : 0 pts	
Business model	Fort : 3 pts	Document présentant le Business model
	Moyen : 1 pts	
	Faible : 0 pts	
Budget d'investissement prévisionnel (NT5) / Noté sur 05		
Importance de l'investissement	Fort : 5 pts	Budget prévisionnel d'investissement et le plan de financement
	Moyen : 2 pts	
	Faible : 0 pts	
Chiffre d'affaire prévisionnel et faisabilité financière (NT6) / Noté sur 05		
Importance du chiffre d'affaire	Fort : 5 pts	Business Plan
	Moyen : 2 pts	
	Faible : 0 pts	
Durabilité et GIS du projet (NT7) / Noté sur 20		
Durabilité économique	Fort : 10 pts	Document décrivant la durabilité économique basée sur le Business Plan
	Moyen : 5 pts	
	Faible : 0 pts	
Durabilité environnementale et sociale et GIS	Fort : 10 pts	Document décrivant la durabilité environnementale et sociale vision GIS du projet
	Moyen : 5 pts	
	Faible : 0 pts	

3.3.2. Phase de sélection

La formation de pré-incubation sera sanctionnée par la sélection des projets sur la base de la version préliminaire améliorée de leur Business Plan obtenue lors de la pré-incubation et en utilisant la même grille d'évaluation ci-dessus. Pour être sélectionné, le projet doit obtenir une note supérieure ou égale à 70 sur cent et dans la limite des places disponibles selon son classement. Une liste d'attente sera établie.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement durant un mois pour préparer la recherche de financement nécessaire à leur incubation. En cas de désistement d'un projet, celui-ci serait remplacé par un projet de la liste d'attente.

3.4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit permettre d'assurer l'évaluation relative à la phase de présélection avec ses deux étapes d'éligibilité et d'admission en pré-incubation. A cet effet le dossier doit comporter les éléments suivants :

- 1) Présentation du porteur de projet : CV, diplôme(s) et relevés de notes correspondant au(x) diplôme(s). Le CV doit être accompagné de justificatifs notamment pour l'expérience professionnelle et en innovation ;
- 2) Présentation des membres de l'équipe, le cas échéant : CV, diplôme(s) et relevés de notes correspondant au(x) diplôme(s) pour chaque membre de l'équipe du projet.
- 3) Description du projet (3 pages): le projet doit viser le développement d'une unité industrielle innovante produisant un ou plusieurs produit(s) à haute valeur ajoutée et compétitifs, basée sur les concepts et technologies de l'industrie 4.0. Le secteur industriel concerné doit être parmi les secteurs couverts par l'Ecosystème FSF : les industries agroalimentaires, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les industries des énergies renouvelables, les industries du digital et de l'intelligence artificielle, les industries du cuir et du textile, les industries chimiques et para- chimiques, et les industries biomédicales et pharmaceutiques.

La description du projet doit présenter :

- Le(s) caractère(s) novateur(s) du (des) produit(s) et / ou procédé de l'unité industrielle visée, en se basant sur l'état de l'art scientifique et technologique ;
- Le schéma de principe de l'unité de production avec une description claire de son fonctionnement ;
- L'usage des concepts de l'industrie 4.0 pour l'optimisation des performances industrielles, environnementales et sociales de ladite unité industrielle ;
- Les publication(s) scientifique(s), brevet(s) et prototype(s) du porteur du projet en relation avec le projet ;
- Le potentiel du marché au niveau national et international ;
- Les prévisions du budget d'investissement, du chiffre d'affaire annuel et du taux de rentabilité interne ;
- Le plan de financement.

- 4) Présentation des activités devant être réalisées durant la période d'incubation du projet : ces activités doivent être d'un niveau de TRL (Technology Readiness Level) supérieur à trois ; cela suppose que le niveau 3 est déjà franchi. Les activités à réaliser doivent aboutir à un Business Plan crédible permettant la création d'une startup compétitive et à haut taux de croissance.
- 5) L'étude du marché relative au projet.
- 6) L'étude technicoéconomique du projet.
- 7) L'étude de faisabilité juridique du projet.
- 8) Le Business model du projet.
- 9) Le Business Plan du projet.
- 10) Document décrivant la durabilité économique du projet basée sur le Business Plan.
- 11) Document décrivant la durabilité environnementale et sociale et la vision GIS du projet.

3.5. Contrat de domiciliation des porteurs de projets

Les candidats sélectionnés pour incubation au sein de l'Ecosystème FSF signeront un contrat de domiciliation avec « FSF INDUSTRY » définissant les engagements de chaque partie durant la période d'incubation. Les porteurs de projets sont exonérés des frais de domiciliation couvrant leur part dans l'utilisation des locaux et les frais généraux de « FSF INDUSTRY ». Les autres frais d'incubation réalisées par des entités externes à « FSF INDUSTRY » seront payées par les porteurs de projets sur le budget d'incubation qu'ils auraient pu obtenir avec l'accompagnement de « FSF FOUNDATION ».

3.6. Echéancier du concours

Tâche	Date de début	Date de fin
Date de lancement du concours et de fin de soumission des candidatures	20/10/2022	20/12/2022
Evaluation de l'éligibilité	21/12/2022	30/12/2022
Formation en pré-incubation	02/01/2023	03/02/2023
Montage des dossiers pour la recherche de financement	06/02/2023	03/03/2023
Accompagnement à la recherche de financement	06/03/2023	07/04/2023
Signature des contrats de domiciliation des porteurs de projets	14/04/2023	21/04/2023

3.7. Soumission du dossier de candidature

Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 20/12/2022 à 23h59, date limite de soumission, par courriel à l'adresse concours@fsfindustry.com en spécifiant au niveau de l'objet du courriel « CONCOURS FSF POUR LES PORTEURS DE PROJET ».